

Rennes, le 25 juillet 2016

Service civique : le Département lance sa campagne d'accueil

Le service civique offre à tous les jeunes volontaires l'opportunité de s'engager dans une mission d'intérêt général et de contribuer à l'amélioration du service public. Il permet de favoriser leur insertion sociale et de mûrir, au sein d'une structure où ils sont encadrés et formés, leur projet d'avenir.

Lors de la dernière session de l'assemblée départementale (16 et 17 juin), les élus ont approuvé l'engagement du Département dans l'accueil de volontaires du service civique. C'est le premier acte d'une ambition inscrite dans le projet du mandat : accueillir 100 jeunes en service civique (50 au sein des services du Département et 50 auprès de collectivités publiques partenaires), mais aussi 100 jeunes en emplois d'avenir et 100 apprentis. Il s'agit non seulement d'impliquer le Département dans le déploiement des politiques publiques de l'emploi mais aussi de favoriser l'engagement des jeunes Breilliens.

Le Département souhaite que, dès le mois d'octobre 2016, 20 jeunes soient accueillis au sein des services départementaux (au siège rennais, dans les agences départementales, les centres départementaux d'action sociale, les médiathèques départementales, à la maison départementale des personnes handicapées...).

Les 18 missions proposées sont liées aux thèmes de la solidarité, l'accès à la culture ou à l'éducation... La mission des jeunes contribuera à amplifier les politiques publiques et à renforcer l'utilité sociale des actions de Département : favoriser le lien social, les solidarités intergénérationnelles, la lutte contre la fracture numérique, la protection de l'environnement...

Qui peut postuler ?

Le service civique départemental est ouvert à tous les jeunes breilliens de 18 ans à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap), sans condition de diplôme. La durée du contrat est comprise entre 8 et 10 mois, selon les missions (35h/semaine dont 7h/semaine de formation), pendant lesquels ils seront encadrés et formés par des tuteurs, agents du Département.

Les jeunes sont indemnisés à hauteur de 577 € net par mois (470 € versés par l'État et 107 € versés par le Département).

Quand et comment postuler ?

Les jeunes ont jusqu'au 16 septembre pour candidater en ligne directement sur le site de l'Agence du service civique : www.service-civique.gouv.fr

Le Département procédera à la sélection des candidats fin septembre pour un démarrage des missions dès octobre 2016.

Exemples des missions proposées par le Département

- Contribuer à l'accueil, la convivialité et faciliter les demandes des usagers des Centres départementaux d'action sociale (Cdas) ou de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- Faciliter l'accès à la culture et recréer du lien social, diffusion de la lecture et du savoir (via les médiathèques) ;
- Ambassadeur restauration responsable auprès de collégiens à l'agence départementale du Pays de Saint-Malo ;
- Ambassadeur éducation à l'environnement au pôle développement (siège rennais) ;
- Ambassadeur transports interurbains au pôle développement (siège rennais) ;
- Participer à l'animation d'actions locales d'insertion ;
- Recréer du lien social pour les publics en difficulté par la participation à des animations collectives ;
- ...

Contact Presse

Lucas AUFFRET / 02 99 02 35 95 / 06 85 41 59 13 / [presse 35](mailto:presse@ille-et-vilaine.fr)